

Sélection d'article sur la politique suisse

processus

Elections communales Berne 1980

Imprimer

Éditeur

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Contributions de

Gilg, Peter

Citations préféré

Gilg, Peter 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Elections communales Berne 1980, 1980*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. www.anneepolitique.swiss, téléchargé le 14.06.2025.

Sommaire

Chronique générale	1
Eléments du système politique	1
Elections	1
Elections communales	1

Abréviations

Chronique générale

Éléments du système politique

Elections

Elections communales

ÉLECTIONS
DATE: 30.11.1980
PETER GILG

Le renouvellement de l'exécutif de la ville de Berne a vu la victoire des partis bourgeois, qui ne sont toutefois pas parvenus à rétablir la majorité perdue en 1955. Cette fois-ci, les mandats ont été répartis selon la même méthode que pour les élections au Conseil national, alors que jusqu'à présent une «proportionnelle à la bernoise» avait favorisé les petites formations politiques. Ainsi le mouvement «Junges Bern» a perdu son siège conquis en 1958, son représentant, F. Augstburger, directeur de la police, ayant eu à souffrir aussi bien de troubles de santé que des oppositions politiques. En outre Ruth Geiser, une nouvelle fois candidate sans l'appui d'un parti, n'a pas atteint non plus le quorum. La proportionnelle a fait pencher la balance en faveur de la liste commune PRD/UDC, qui a ainsi obtenu quatre des sept mandats. Mais comme ces deux partis n'avaient désigné que trois candidats, il a fallu organiser une nouvelle élection selon le système majoritaire pour attribuer le septième siège, ce qui a permis à Ruth Geiser de l'emporter avec l'aide des socialistes. Le seul nouveau venu au sein de l'exécutif de la ville est donc le radical M. Albisetti. Au sein du législatif, les déplacements ont été de peu d'importance.¹

1) Bund, 3.6.80, 4.8.80, 30.9.80, 1.12.80, 2.12.80, 2.2.81, 23.2.81; NZZ, 2.12.80; TW, 2.12.80.